



Maison des syndicats

Mende le 30 mai

2017  
Espace Jean Jaurès  
48 000 Mende

Déclaration préalable du SNUipp-FSU 48  
CAPD du 30 mai 2017

Monsieur le Directeur Académique,

Les élections présidentielles ont porté Emmanuel Macron à la présidence de la République dans un contexte de record en terme d'abstention et de votes blancs ou nuls. On peut donc considérer que ce vote n'est pas un vote d'adhésion à son programme.

La FSU et le SNUipp-FSU considèrent avec gravité la montée de l'extrême droite dans notre pays. La FSU porte des valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité et de paix. La lutte contre les idées d'extrême droite implique aussi de combattre les inégalités et les injustices que les politiques libérales toujours à l'œuvre ont laissé prospérer.

Or pour le SNUipp-FSU le programme du nouveau président est porteur de graves reculs : libéralisation du travail accentuant la précarité des salariés et ce, dès cet été, par le biais peu démocratique d'ordonnances court-circuitant le travail parlementaire, droits à assurance chômage plus restrictifs et revus à la baisse, remise en cause du système actuel de retraite avec l'introduction de comptes notionnels supprimant le code des pensions et permettant une baisse mécanique des pensions, suppression de 120 000 postes dans les services publics déjà dégradés...

La défense des services publics de proximité et particulièrement du service public d'Éducation dans nos écoles est une urgence autant qu'une nécessité. Aussi le SNUipp-FSU regrette que la Fonction publique ne soit pas un Ministère de plein exercice. De plus, l'intitulé lie clairement l'action publique aux comptes publics. Il n'est pas acceptable de traiter des missions de services publics par le seul prisme budgétaire. L'investissement public est nécessaire pour permettre l'égal accès de toutes et tous aux droits fondamentaux. La FSU portera ses exigences pour faire valoir la nécessité de service public sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins des usagers, particulièrement sur notre territoire rural de montagne. Elle défendra ses propositions pour conforter la Fonction publique et les agents dans leurs missions d'intérêt général.

Dans le domaine de l'éducation, le programme d'Emmanuel Macron comporte des propositions inacceptables comme, entre autres projets, le redéploiement des postes du dispositif « Plus De Maîtres Que De Classe » au profit du dédoublement des classes de CP et CE1 en Éducation prioritaire, la possibilité pour les maires de décider de l'organisation de la semaine scolaire ou encore les projets d'autonomisation des écoles et le renforcement du pouvoir de collectivités territoriales.

Le SNUipp-FSU est opposé à l'autonomie des établissements et aux recrutements par les chefs d'établissement, au pilotage par l'évaluation et à la mise en concurrence, à la généralisation de stages pendant les vacances supposés répondre à la difficulté scolaire, et à la volonté d'individualiser les apprentissages. Pour lutter contre les inégalités et pour la réussite de tous nos élèves, il y a urgence à agir sur le fond : effectifs réduits partout, formation initiale et continue de qualité, maîtres supplémentaires et Rased en nombre nécessaire, temps pour travailler en équipe, reconnaissance du travail invisible et fin des APC, conditions pour réussir l'inclusion et soutien à ceux qui la mettent en œuvre, confiance dans la professionnalité des enseignants.

Concernant les rythmes scolaires, le SNUipp-FSU s'est toujours opposé à cette réforme. Il a voté contre le décret, mobilisé les personnels et exigé son abandon. Cette réforme des rythmes scolaires a dégradé les conditions de travail des personnels, désorganisé le fonctionnement des écoles et renforcé le pouvoir des municipalités tout en creusant les inégalités scolaires et territoriales. Pour autant il refuse aujourd'hui que la seule réponse soit le renforcement du pouvoir des maires sur l'école. De plus, au-delà des promesses de campagne, l'ambition de ce ministère interroge quand il annonce donner de l'autonomie aux communes dans le choix des rythmes scolaires sans leur donner de garanties sur la pérennité du fonds de soutien et dans un contexte de réductions de moyens pour les communes. Des considérations budgétaires ou politiques ne manqueront pas alors de primer sur les intérêts des enfants.

Donner le pouvoir aux seules municipalités de poursuivre ou non dans cette voie ne manquera pas d'accentuer les inégalités en passant une fois de plus, outre l'avis des enseignants. La décision d'un retour à quatre jours ou d'un maintien à quatre jours et demi ne doit pas se faire sans les professionnels que sont les enseignants.

Le SNUipp-FSU demande un bilan de la réforme des rythmes ainsi qu'un cadrage national fort pour une semaine scolaire cohérente à l'échelle d'un territoire, définie en prenant en compte l'avis des enseignants et des conseils d'école, et sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

Quelques dossiers pour lesquels l'ancienne ministre a légiféré hâtivement avant son départ de la rue de Grenelle et avec lesquels le SNUipp-FSU est en désaccord mériteront aussi toute notre attention :

- le nouveau décret sur les ORS du 1er degré qui actualise le contenu de la circulaire qui organisait depuis 4 ans les 108 heures annuelles dont 36 heures d'APC. Ce décret ne répond en rien aux revendications du SNUipp-FSU sur l'allègement du temps de travail et la prise en compte du travail invisible. Notre syndicat se prononce donc pour la poursuite de l'action de réappropriation des heures d'APC qu'il a engagée. Le décret introduit 108 heures annuelles dans les ORS des enseignants exerçant en milieu pénitentiaire ce qui représente une baisse de salaire pour les personnels concernés que le SNUipp-FSU a régulièrement dénoncée. Cela mis en regard de l'absence d'ISAE, alors qu'il est bien question de suivi, est totalement inacceptable.

- la circulaire remplacement, publiée le 15 mars, qui aura des incidences négatives pour les conditions de travail des enseignants remplaçants et pour l'organisation du service. Bien que le SNUipp-FSU ait fait reculer le ministère sur la mise en place d'une zone unique d'intervention départementale lors des groupes de travail, de nombreux points posent problème : suppression de la différenciation ZIL/brigade, gestions départementales de l'ensemble des remplaçants y compris des ZIL, possibilité de nommer des remplaçants sur des postes non pourvus à la rentrée, possibilité d'organiser des actions de formation hors temps d'enseignement. Certes le périmètre des zones d'intervention est laissé à l'appréciation locale, le SNUipp-FSU souhaite qu'elles restent au plus près des écoles et des personnels s'appuyant sur une politique de prévention des absences. Il réitère aussi sa demande de bilan départemental sur le sujet en Lozère.

- les nouveaux décrets concernant le régime indemnitaire de certains enseignants spécialisés adoptés en CTM qui aboutissent à une perte de revenus pour un grand nombre d'enseignants en SEGPA, ULIS.

Dernièrement, les écoles du Lozère ont été destinataires de plusieurs demandes pour le moins critiquables qui peuvent interroger sur la gouvernance ministérielle ou rectorale.

Un des multiples mails du rectorat exige la mise à jour des PPMS. Nous déplorons une fois de plus l'urgence et le calendrier dans lesquels les directeurs -trices doivent opérer. Il semblerait qu'au rectorat, on ne connaisse pas le rythme d'une école en fin d'année. De plus la sécurité ne peut se résoudre à un mail injonctif sans aucun moyen pour réaliser ce qui est demandé. Enfin pour le SNUipp le fait d'avoir donné des consignes ne suffit pas à désengager toute la chaîne hiérarchique.

La distribution de la brochure « le livret scolaire unique de votre enfant » élaborée par le ministère à destination des parents pour les informer de la composition et des finalités de ce livret. Faute d'identifiants et de mots de passe disponibles, les parents n'ont pas accès aux livrets en ligne comme pourtant indiqué dans la brochure. Le SNUipp-FSU a demandé et obtenu du ministère la suspension de la distribution de ce document. Il a rappelé au ministère les problèmes éthiques posés par le LSU, en conséquence, il rappelle qu'il demande toujours un moratoire sur le LSU et la possibilité pour les collègues de continuer à utiliser les outils de leur choix.

Concernant cette CAPD, la période du mouvement des personnels sur le département est un moment clé de la vie des collègues dans les écoles. Les résultats influencent la vie familiale, personnelle et professionnelle des enseignants.

Si on fait une analyse très succincte de cette première phase, pour un nombre de participant·tes identique à celui de 2016, on constate un taux de satisfaction largement inférieur (presque 4 points) et un nombre de collègues sans postes plus important malgré un nombre de vœux géographiques lui aussi en très forte hausse.

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à l'obligation faite aux personnels sans poste de formuler un « vœu » géographique conduisant à obtenir à titre définitif un poste non explicitement demandé.

Il est aussi défavorable au traitement particulier, hors règles générales, des postes à profil ou à exigences particulières. Le SNUipp-FSU48 reste opposé à ces dispositifs qui tendent à faire croire qu'à chaque poste correspond l'enseignant·e providentiel·le. Il s'agit là d'une politique de contractualisation, d'individualisation et de mise en concurrence des personnels alors que pour nous doivent prévaloir les compétences professionnelles inhérentes à chaque enseignant et l'engagement. Les exigences administratives particulières exigées pour ces postes sont autant de contraintes et de freins inutiles voire contre-productifs. Le SNUipp-FSU défend le principe équitable du barème pour le mouvement comme pour toute la gestion DRH.

Concernant les Professeurs stagiaires, le SNUipp-FSU rappelle son opposition au blocage de postes pour ces personnels, imputant d'autant l'offre pour les titulaires dans un mouvement départemental déjà contraint. Nous revendiquons que les stages filés des PES représentent non plus un mi-temps mais 1/3 temps, afin que ces stagiaires puissent découvrir, entre autres, divers niveaux de classe et divers types d'école pendant leur formation.

Nous tenons à remercier les personnels de la DIPER pour le travail effectué lors des opérations du mouvement 2017 et des groupes de travail, pour leur disponibilité, et souligné les échanges fructueux que nous avons eus avec eux.